

## *Compte-rendu de la séance du Conseil communal de Saint-Josse-ten-Noode du 26 mars 2018*

Présents/Aanwezig : Emir Kir, *Bourgmestre-Président/Burgemeester-Voorzitter* ; Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Béatrice Meulemans, *Échevin(e)s/Schepenen* ; Abdesselam Smahi, Geoffroy Clerckx, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Ahmed Medhoune, Cevdet Yildiz, Frédéric Roekens, Julie De Pauw, Zoé Genot, Halil Disli, Ahmed Mouhssin, Mustafa-Alperen Ozdemir, Derya Bulduk, Luc Frémal, Thierry Balsat, Pauline Warnotte, Veerle Vandenabeele, Gabriella Mara, *Conseillers communaux/Gemeenteraadsleden* ; Patrick Neve, *Secrétaire communal/Gemeentesecretaris*.

Excusés/Verontschuldigd: Touria Laaraj, Döne Daygaran, Serob Muradyan, *Conseillers communaux/Gemeenteraadsleden*.

*Séance ouverte à 19h15 sous la présidence de M. le Bourgmestre, Emir Kir.*

### **1 Communication**

**M. le Président:** Je vous rappelle les dates des prochains Conseils pour les trois prochains mois: le prochain Conseil aura lieu le 23 avril et non le 30, ensuite ce sera le 28 mai, et enfin le 25 juin.

*Par tirage au sort, en cas de vote, M. Balsat sera le premier à voter.*

**M. Clerckx:** J'ai deux questions d'actualité: une première sur la chaussée de Louvain place Madou et l'autre sur les rencontres citoyennes.

**Mme Genot:** J'ai une question sur les conséquences du réaménagement de Madou au niveau de la mobilité, et une deuxième sur la stérilisation des chats et l'information qui est donnée aux citoyens à ce sujet.

**Mme Vandenabeele:** J'ai une question au sujet des arbres abattus. C'est la suite de mon interpellation du mois dernier.

**Mme Warnotte:** J'ai une question d'actualité concernant la journée du 8 mars.

**M. Balsat:** Vous avez soulevé la question des agendas. Nous avons un agenda bien spécifique sur les commissions réunies. Nous n'avons pas été avertis en temps et en heure que la commission du 21 avait été annulée. Mes questions d'actualité porteront sur la rue de l'Union 42, sur les barbecues de rue sauvage et la réglementation de police, la prostitution et le règlement 2016, et enfin, suite mais pas fin de la rue Linné 47.

*Julie De Pauw, Mustafa-Alperen Ozdemir quittent la séance / verlaten de zitting.*

## **2 Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 26 février 2018; approbation.**

*M. le Secrétaire communal procède à la lecture des décisions du Conseil communal du 26 février.*

*Approuvé / Aangenomen*

*Oui/Ja : Thierry Balsat, Pauline Warnotte, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara, Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Béatrice Meulemans, Abdesselam Smahi, Geoffroy Clerckx, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Ahmed Medhoune, Cevdet Yildiz, Frédéric Roekens, Zoé Genot, Halil Disli, Ahmed Mouhssin, Derya Bulduk, Luc Fremal, Emir Kir*

*Julie De Pauw, Mustafa-Alperen Ozdemir entrent en séance / treden in zitting.*

## **3 Règlement communal relatif à la prime à la relance de l'activité économique des commerces à l'issue de certains travaux publics.**

**M. le Président:** Nous avons décidé de déposer un règlement pour apporter aide aux commerçants et indépendants qui souffrent des travaux de voiries. Ces travaux ont parfois de lourdes conséquences pour les commerces avoisinants. Nous avons étudié le système d'indemnisation et de compensation des commerçants, indépendants et PME proposé par Région. Ce système n'est pas suffisant pour les commerçants puisqu'il prévoit la fermeture des commerces pendant 10 jours pour pouvoir percevoir une indemnisation de 75€ à partir de ce moment-là. Plusieurs de nos commerces ont souffert des nombreux travaux qui ont parfois duré de longs mois voire des années. La dernière expérience que nous avons eue après l'effondrement de la chaussée de Louvain nous a incité à prendre une mesure: que l'on soit sur une voirie communale ou régionale, dès que les travaux en voirie dépassent 2 mois, il sera procédé à la possibilité d'offrir aux commerçants indépendants une aide de 2000€ forfaitaire par an, renouvelable en cas de prolongation des travaux. On a aussi prévu dans ce programme de permettre exceptionnellement aux commerçants du haut de la chaussée de Louvain, qui ont souffert durement, de faire appel à ce règlement. C'est une première mesure importante qui est proposée. D'autres communes ont fait ce choix, notamment Woluwé-Saint-Lambert, mais se sont limitées aux voiries communales. Puisque énormément de nos indépendants et de nos commerçants sont situés sur des voiries régionales, nous avons décidé de ne pas nous limiter aux voiries communales. Une fois l'adoption du règlement, nous commencerons à sentir les effets de cette mesure. Sur la question budgétaire, nous avons prévu près de 74.000 € d'aides dans le budget 2018, suite à une étude réalisée par nos services. Nous voulons permettre de qualifier des situations qui sont vécues vers la Jazz Station de la gare de Saint-Josse au niveau des commerçants, mais aussi vers tous les commerçants qui vont être impactés par les travaux dont on parlera encore tout à l'heure. C'est une mesure forte qui peut permettre de donner un espoir à nos commerçants ou à nos indépendants. La Commune a décidé d'être dans la réactivité et de ne pas attendre que les commerces se ferment. Ça s'est fait dans le passé et nous le regrettons., mais nous avons été inventifs. Les réunions que nous avons faites avec les commerçants et les habitants aux mois de septembre, octobre, novembre, nous ont aidé. Lors de ces réunions, il y a notamment plusieurs commerçants qui ont dit clairement à la Région qu'ils n'allaient quand même pas fermer leur commerce pour atteindre 75€ à partir du 11ème jour. Fermer leur commerce, c'était tout simplement pour eux le chemin de la faillite. Malgré la contrainte des travaux, il fallait continuer à entretenir le lien avec les commerçants et les usagers.

**M. Clerckx:** Le libéral que je suis se réjouit de cette mesure. Comme vous dites, on aurait pu le faire plus tôt parce que des travaux de longue durée pour des commerçants peuvent mener à la faillite. Aider les commerçants qui apportent des services et de l'animation aux habitants dans le quartier est une bonne chose. J'ai une question concernant les maîtres d'ouvrage. Vous parlez de la Commune mais aussi de la Région Bruxelles-Capitale et des institutions à qui on a délégué la maîtrise d'ouvrage. Je voudrais m'assurer que ça concerne la majorité des impétrants, la Stib, Vivaqua, etc. Sinon on risque de louper le coche de certaines interventions. Sinon, j'imagine que l'objectif est que les commerçants aient effectivement cette prime, et donc de leur faciliter la vie. Vous commencez bien dans l'art. 4 puisque vous parlez de la possibilité de télécharger un document sur le site internet. Mais vous obligez les commerçants à envoyer un courrier, ce qui alourdit la procédure. N'y a-t-il pas moyen d'encore améliorer le service en permettant aux commerçants qui sont déjà dans la difficulté de scanner et d'envoyer le formulaire par mail? Si les marges budgétaires le permettent, on pourrait éventuellement aller plus loin que 2000€ par an.

**M. Roekens:** J'ai étudié le règlement qui a été voté le mois précédent à la commune de Jette. Un système similaire y a été mis en place pour un chantier régional place Astrid. Les commerçants pourront aussi bénéficier d'une prime payée par la Région et la Commune. Il y a deux différences avec le règlement présenté ce soir: à Jette on exclut des sociétés ou des commerces qui ont un chiffre d'affaire élevé de plus d'un peu plus de 2 millions € par an, ce qui n'est pas le cas ici. Il y a également une majoration selon les membres du personnel. Un commerce qui a deux ou moins de membres du personnel reçoit 2000€ et la somme augmente en fonction des ETP supplémentaires.

**M. Balsat:** C'est déjà handicapant de subir les travaux, surtout s'ils se prolongent. Les 2000€, c'est déjà pas mal, mais il serait opportun de faire une démarche auprès des commerçants. Pourquoi ne pas prévoir un call center? C'est aussi une situation urgente. Vous parlez d'un budget de 74 000€. Ça fait grosso modo 37 commerçants. A mon avis, même si la chaîne orange a fermé, il y a un peu plus de 37 commerçants jusqu'à la jazz station. Ici, les 74.000€ sont budgétisés uniquement sur les incidents qui se sont déjà passés.

**M. Mouhssin:** Je trouve dommage qu'on soit obligé de donner aujourd'hui 2000€ aux commerçants de la chaussée de Louvain, je suppose que ceux qui ont fait faillite depuis ne pourront pas en bénéficier. Si aujourd'hui on doit dédommager les commerçants, ce n'est pas parce que les travaux ont pris du retard. C'est parce que à un moment donné, des politiques ont décidé de se chamailler plutôt que de trouver des solutions rapides. Je n'ai pas l'impression que ces 2000€ ne combleront pas les pertes dues immédiatement aux chamailleries politiques. Sur le fond, certaines formules du règlement m'interpellent. Dans l'article premier, il est indiqué que le Collège des Bourgmestre et Échevins peut attribuer une prime. Ça veut dire que même si l'on rentre dans les conditions on pourrait ne pas en bénéficier et qu'il existe une certaine latitude d'évaluation. Sur la question du périmètre du chantier, à l'art. 2, il est marqué "espace géographique déterminé par le Collège des bourgmestre et échevins au sein duquel sont exécutés des travaux d'utilité publique ayant nécessité la fermeture des voiries aux véhicules à moteur pendant plus de 60 jours ouvrables". Il s'agit donc bien de la zone où les véhicules ne peuvent pas se déplacer. Prenons donc la chaussée de Louvain. S'il y a des perpendiculaires à la chaussée de Louvain qui ont subi les aléas des travaux, comme ils ne sont pas dans le périmètre ayant nécessité la fermeture des voiries, sont-ils concernés ou pas? En outre, n'y a-t-il pas d'autres quartiers où des travaux ont duré plus de 60 jours? Je pense notamment à la place Rogier et au croisement rue Verte – rue Botanique.

**M. le Président:** C'est la seule mesure communale qui touche à la fois des voiries régionales et communales. Notre aide est globale. Nous ne nous limitons pas, et nous sortons des deniers de la

caisse communale. Je pense que nous pouvons améliorer le dispositif. Au niveau de la technique, nous sommes favorables à tout ce qui pourra se faire via le net. Nous demanderons à notre administration de poursuivre la “smart city” qui peut permettre aux commerçants et aux indépendants de pouvoir accéder à cette prime par le biais de ce type d’outils. Sur la question de la maîtrise d’ouvrage, nous avons eu de nombreuses discussions avec nos différents services et les différents échevins. Quelle que soit la maîtrise d’ouvrage, si les travaux impactent le matériel roulant qui passe dans la voirie et qu’il devient un obstacle pour atteindre le commerce et l’indépendant, il va de soi que nous devons intervenir. Nous n’avons pas voulu être limitatifs comme l’ont fait d’autres. Le périmètre est déterminé par le Collège en fonction de l’impact des travaux. Libre au Collège de déterminer, sur base des avis qui sont remis, le périmètre d’intervention. On peut considérer que l’ensemble du carrefour attenant à une rue peut être intégré dans le périmètre. Il est évident que nous devons communiquer, et nous communiquerons par tous les canaux dès à présent, en commençant par les réunions que nous avons déjà régulièrement avec les commerçants. Je rappelle que nous avons déjà deux braderies de brocantes au cours de ce printemps. Ce sont des réunions où le service des classes moyennes aura l’occasion de parler avec chaque commerçant et indiquer les possibilités qu’ils ont en cas de problème. Sur les deux différences soulevées par M. Roekens, celles-ci ont été discutées lors des réunions préparatoires depuis le mois de novembre. Nous avons décidé de ne pas faire le choix de Woluwé. Celui-ci a décidé de proposer une aide de 5000€ par commerçant et une somme forfaitaire de 500€ par travailleur. Nous n’avons pas les moyens. Nous sommes partis de la situation d’urgence de la chaussée de Louvain. Nous avons fait un choix qui, c’est vrai, ne peut pas englober tout le monde. Nous avons 74 000€, pas 740 000€. L’analyse de nos services a montré que nous pouvions répondre à titre exceptionnel, mais le règlement s’applique aussi pour l’avenir. Sur le chiffre d’affaire, nous nous sommes limités. Nous avons interdit ceux qui font du commerce via le net. Nous réservons cette mesure au commerce de détail, aux artisans et aux établissements relevant de l’horeca. Nous avons évacué la catégorie “hôtel avec gros chiffre d’affaires”. Sur les moyens, il s’agit des moyens qui ont été dégagés à ce stade. Nous pouvons adapter le dispositif. On ne l’atteindra sans doute pas cette année parce qu’il y a quelques unités de commerce en moins que ce que vous pensez. On a voulu garder une latitude pour éventuellement répondre au plus pressé. Demain, s’il y a une situation d’urgence, une catastrophe naturelle, on doit aussi pouvoir y répondre.

**M. Balsat:** On a pris l’exemple de Jette et vous avez fait un choix d’utiliser la méthode à la ten-Noodoise. Vous avez dit que la commune n’avait pas les moyens. Effectivement, la Commune a pris une initiative sur fonds propres. La Commune de Jette annonce qu’après une longue période de concertation avec les ministres Smet et Gosuin, ils ont mis en place une stratégie de procédure d’indemnisation. Indépendamment de l’utilisation des fonds propres communaux, pourquoi ne pas prendre langue auprès de la Région?

**M. le Président:** Nous avons lié langue. Ils sont actuellement dans la rédaction d’un projet d’ordonnance. Ils ont tenu compte de nos demandes. Un fonctionnaire de la Région était présent lors de la réunion avec les habitants et les commerçants. Il a apporté des éléments de réponse concernant le dispositif de la Région. Nous lui avons indiqué en public que c’était insatisfaisant puisque la plupart des commerçants n’avaient pas l’intention de fermer leurs commerces de peur de faire faillite. Nous adapterons nos dispositifs en fonction de l’ordonnance en cours d’écriture à la Région.

**Mme Genot:** L’art. 1 dit que le collège “peut” attribuer une prime. Pourquoi n’est-ce pas “attribue une prime”?

**M. le Président:** C'est une coquille. C'est "attribue dans les limites budgétaires".

**Mme Genot:** Art. 2, sur le périmètre d'un chantier, est ce que l'espace géographique déterminé par le Collège, c'est le commerce qui jouxte la voirie fermée pendant 60 jours ou ça peut être un commerce situé à 25m de la voirie qui est fermée? J'ai peur que ça soit un peu à la tête du client.

**M. le Président:** C'est comme quand on fait le classement d'un bien, la zone de protection est limitée par le gouvernement en fonction du rapport établi par les services. Ici, un rapport motivé par les services va indiquer les impacts des travaux dans la zone. En fonction de ce rapport, le Collège va déterminer une zone en fonction de la situation réelle. Il est possible que si un carrefour est impacté par une rue qui débouche sur ce carrefour, que l'ensemble du carrefour soit intégré dans la zone géographique. On ne se limitera pas à une rue de façade en façade.

**Mme Genot:** La législation régionale prévoit que les services régionaux délimitent l'espace en fonction de critères précis. Ici dans le texte on ne dit pas sur quelle base la zone géographique sera délimitée. On peut s'attendre à ce que ça soit la porte ouverte à du lobbying et du copinage.

**M. le Président:** Les travaux impactent une voirie. Libre aussi au Collège d'avoir un espace géographique qui peut dépasser, mais c'est dur de dire aujourd'hui jusqu'où. Chaque cas est particulier. C'est un rapport circonstancié de l'administration qui éclairera la décision du Collège. La mesure qui est proposée ici c'est : tout qui devient un obstacle à l'accès vers le commerce, à l'accès d'un artisan, à l'accès d'un indépendant.

**Mme Genot:** L'administration définira ce qui est difficilement accessible: cela peut vouloir dire deux rues plus loin, ça reste vraiment très flou. Je ne vois pas sur base de quels critères l'administration va pouvoir le décréter.

**M. le Président:** Ça nécessite un peu de bon sens. Tout le monde est impacté par les sommets européens, on ne va pas demander un dédommagement pour tout le monde à la Commission. Il y aura toujours des impacts indirects. Quand on fait des travaux chaussée de Louvain, il est évident qu'on passe plus en voiture à la rue Saxe-Cobourg. Quand vous descendez de deux bandes à une bande en voirie régionale, il est important qu'il y ait un report de circulation sur les voiries communales. Ici, on est vraiment dans la zone où les travaux sont menés. Il peut y avoir un peu de débordement sur les entrées et les sorties.

**Mme Genot:** Sur base de quels éléments l'administration va-t-elle faire un règlement d'incidence?

**M. le Président:** Le règlement me paraît assez clair. S'il y a des travaux à la chaussée de Louvain on ne va pas aller qualifier des commerces qui sont à la rue Verbist. On doit rester dans la zone chaussée de Louvain. Tout commerce qui est sur la place Madou, qui va vers la place Saint-Josse, attenante à la voirie, doit pouvoir faire l'objet d'une étude. On ne peut pas faire des interventions dans toutes les rues alentours. Nous n'avons pas les moyens de faire ça, et nous mettons un garde-fou.

**M. Mouhssin:** Je crois que l’alinéa 6 de l’art. 2 est très limitatif. Effectivement, le Collège va pouvoir déterminer un espace géographique. Il y aura deux conditions: “Il faut que des travaux que soient exécutés” et “que ce soit fermé à la voirie”. Je prends l’exemple de la place Houwaert où il y a eu des travaux longtemps. Il n’y avait pas de travaux rue des Moissons. Il n’y avait pas de travaux rue des Moissons et les véhicules pouvaient y passer, donc cette rue est exclue du périmètre. Il y a deux interprétations possibles qui sont quasi opposées. S’il n’y a pas de travaux dans une rue un peu plus loin, une prime ne pourra pas être perçue.

**M. le Président:** Dans les rues où il n’y a pas de travaux, il n’y aura pas de mesure. Exemple: la chaussée de Louvain va être en travaux à partir du mois de mai pendant 7 semaines. Le début de la chaussée de Louvain impacte la place Madou, où il y a des commerces, et à la sortie aussi. On laisse le choix au Collège, sur base d’un rapport, de déterminer un espace géographique. Si le rapport dit qu’il y a un impact pour telle ou telle raison objective, libre au Collège de déterminer une zone. c’est l’entrée de la rue. S’il y a un impact pour telle ou telle raison objective, libre au collège de déterminer une zone. Nous prenons des décisions administratives, qui peuvent faire l’objet de recours. Si un recours est déposé au Conseil d’État, qui dit qu’on a déterminé une zone géographique beaucoup trop large et qu’il y a une inéquité de traitement, il y aura un débat et on se défendra. Toute décision administrative peut faire l’objet d’une action en justice. La mesure que nous prenons est positive, elle va dans le bon sens. Notre objectif est, sur base d’un rapport de l’administration, d’être au plus près de la réalité. Nous ne voulons pas que les commerçants qui seront les plus impactés par les travaux soient oubliés. On aurait pu réserver la mesure uniquement aux commerçants de façade en façade. Par exemple, à la chaussée de Louvain, il y a un établissement dont la porte est sur la chaussée de Louvain mais pas son numéro de police. Dans le cas de la zone de détermination, on peut dire qu’on intègre ce bout de maison parce que le commerce est clairement dans cette zone.

**M. Mouhssin:** Le passage détermine un périmètre de façade à façade. Si des travaux ne sont pas exécutés, il n’y a pas de possibilité d’étendre le périmètre. Pour moi, le travail est de creuser, et qu’il faudrait améliorer cet élément.

*Approuvé / Aangenomen*

*Oui/Ja : Thierry Balsat, Pauline Warnotte, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara, Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boiketé, Béatrice Meulemans, Abdesselam Smahi, Geoffroy Clerckx, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Ahmed Medhoune, Cevdet Yildiz, Frédéric Roekens, Julie De Pauw, Zoé Genot, Halil Disli, Ahmed Mouhssin, Mustafa Alperen Özdemir, Derya Bulduk, Luc Fremal, Emir Kir*

*Julie De Pauw, Cevdet Yildiz quittent la séance / verlaten de zitting.*

#### **4 Plaines de vacance ; modification de la redevance relative à la participation financière des parents pour les Plaines de Vacances et adoption du règlement d’ordre intérieur.**

**M. Azzouzi:** Le point concerne la modification majeure que nous avons souhaité apporter par rapport à la réglementation pratiquée pour les plaines de jeu. Nous lançons un test: la gratuité pour les plaines de jeux à partir des vacances de Pâques mais également pour les grandes vacances. Il y

aura un ensemble de conditions d'inscription. Ça concerne principalement les enfants domiciliés à Saint-Josse ou qui fréquentent une école communale ou libre sur le territoire de la Commune de Saint-Josse. Ils pourront disposer de cette gratuité à partir d'un dépôt de documents administratifs (un certificat de composition de ménage et une attestation de fréquentation scolaire). Les personnes peuvent s'inscrire pour deux semaines et la prolonger à l'administration avec une nouvelle inscription pour deux autres semaines. Concernant les enfants qui n'habitent pas la Commune de Saint-Josse ou ne fréquentent pas les écoles communales, ils devront payer 15€ par enfant et par jour. Ce prix et la gratuité englobent un ensemble de services: un repas chaud et deux collations diététiques qui sont données par les services, des boissons, des transports organisés par l'administration, l'utilisation d'infrastructures situées sur les plaines de jeux, des assurances, le service des infirmières, le personnel d'encadrement, le personnel de sécurité et d'hygiène. Aucune autre participation financière n'est demandée aux familles. On a souhaité également, c'est la volonté du Collège, que l'accès soit possible à tous et qu'on puisse favoriser cet accès aux services donnés par l'administration. Pour nous, le prix ne peut être un obstacle pour les familles. Les familles en difficulté sur notre territoire peuvent demander de l'aide au CPAS et aux services d'aide à la jeunesse. En termes de volonté politique, le Collège souhaite soutenir les familles de notre commune, qui sont souvent dans des situations difficiles) Beaucoup de ces familles n'ont pas l'occasion ni l'opportunité de pouvoir prendre leur progéniture en vacance. La gratuité s'inscrit ici dans une volonté politique. Je tenais à rappeler l'existence de garderies gratuites, de plaines gratuites. Notre souhait est de pallier au maximum aux difficultés que ces familles rencontrent au quotidien.

**Mme Warnotte:** Par rapport au règlement d'ordre intérieur, vous dites dans les visas de la délibération "vu que les infrastructures d'accueil ten-Noodoises sont assez limitées, elles ne pourraient donc pas absorber une augmentation soudaine et disproportionnée de demandes que pourrait apporter l'annonce d'une telle gratuité". Je voudrais savoir dès lors combien de places sont disponibles et comment elles seront réparties. Dans le règlement d'ordre intérieur, il est clairement indiqué que les places sont limitées. Vous avez parlé d'une accessibilité à tous, mais pour ce qui est de l'accès à l'inscription, il faut se déplacer en personne, pendant les heures d'ouverture de l'administration, c'est à dire de 8h30 à 13h et de 16h à 18h le mardi. C'est à dire que les parents qui travaillent vont devoir prendre congé pour inscrire leurs enfants aux périodes de vacances. Or, si les parents inscrivent leurs enfants aux plaines de vacances, c'est souvent parce qu'ils travaillent. Le fait que ces parents doivent prendre congé fait qu'ils doivent le faire deux fois pour deux fois deux semaines. En outre, pourquoi devrait-on faire une fois la file pour obtenir une composition de ménage, puisque normalement la Commune a accès à la composition de ménage, et ensuite faire la file pour s'inscrire. Enfin, je m'interroge sur les questions de santé, sécurité, règles de vie et sanctions. Sur les questions de santé et de sécurité, il est indiqué "en cas d'accident, même bénin, survenant à la plaine, l'enfant doit immédiatement en faire part à un membre de l'équipe d'encadrement". J'imagine bien qu'en cas d'accident, même bénin, c'est l'équipe d'encadrement qui va noter que l'enfant a eu un accident, pour le cas où il y aurait des séquelles telles qu'une commotion. Je me demande si la formulation est heureuse. Dans les règles de vie et les sanctions, il est question d'actes "d'insubordination", qu'entendez-vous par là concernant des enfants?

**Mme Genot:** J'aimerais qu'on parle de la qualité de ce qui est proposé à la plaine de vacances. On a l'écho que les enfants sont très contents la première semaine, qu'il y a beaucoup de temps libre, mais quand il fait mauvais et que ce n'est pas possible de jouer sur la plaine, c'est plus compliqué. La deuxième semaine, les mêmes activités sont proposées que la première semaine. Ça peut à un moment être un peu lassant. Y a-t-il une réflexion par rapport à l'organisation des activités? Deuxième élément: pour pouvoir offrir des activités de qualité, il faut entre autre du personnel formé. La plaine de vacances de Saint-Josse n'a jamais été agréée par l'ONE car nous travaillons avec du personnel non-formé. Y a-t-il une réflexion faite pour permettre à un certain nombre de

jeunes de la Commune d'accéder à des formations pour être brevetés et apprendre toute une série de techniques et avoir plus d'idées en termes d'animation? Occuper des enfants et faire du gardiennage, c'est facile, mais organiser des activités de qualité, ça demande une formation. Quelle serait la proportion d'animateurs brevetés et formés par rapport aux animateurs non-brevetés? Je voudrais savoir quelle était l'ampleur des recettes par le passé? Vu l'augmentation de la population, quelle est l'augmentation de l'enveloppe budgétaire prévue? Combien d'engagements supplémentaires vont être faits pour encadrer les enfants supplémentaires qui vont se présenter?

**M. Clerckx:** Pourquoi ne pas encore simplifier l'inscription via internet? Sur l'impact budgétaire, je pense qu'on est tous d'accord d'encore faciliter l'accès de tous ces enfants aux plaines de vacances, mais il faut rester dans des normes budgétaires.

**Mme Warnotte:** L'agrément des plaines par l'ONE conditionne le fait que les parents qui payent les 15€ peuvent les déduire fiscalement. Où en est-on avec l'agrément?

**M. Mouhssin:** Sur la question de la qualité, je pense qu'il ne suffit pas de mettre la gratuité pour rendre accessibles les plaines de jeux. J'ai le choix entre une plaine de jeu à Saint-Josse et l'Adeps qui coûte 65€/semaine avec une garantie de qualité. Aujourd'hui, je crois que le grand défi, c'est de rassurer un certain nombre de citoyens et de leur dire que les plaines de Saint-Josse sont à la hauteur de leurs attentes. Dire que tout est gratuit, ça ne rassurera personne. Ceux qui ont le choix feront le choix d'autres infrastructures.

**M. Azzouzi:** Par rapport à la fréquentation, il faut savoir que pour 2017, nous avons eu grosso modo 310 enfants différents inscrits pendant les 2 mois de grandes vacances. Certains se sont inscrits plusieurs fois, et à chaque fois pendant une période de deux semaines grosso modo. Certaines familles inscrivent leurs enfants aux plaines de jeux, certains commencent à venir puis ne fréquentent plus les plaines de jeux. Le budget global annuel pour les plaines de jeux est d'environ 70 000€. Nous sommes attentifs à la situation au niveau de l'ONE. Nous avons introduit un dossier, il est en attente. L'agrément de l'ONE n'est qu'un élément qui peut nous permettre d'avoir des moyens financiers supplémentaires, mais ce ne sont pas des montants exorbitants. Nous avons toujours eu le souhait et l'objectif d'obtenir cette agrément. Rappeler exigence de qualité. Insisté sur situation en cas d'accident. Nous avons toujours été attentifs à pouvoir répondre avec nos encadrants à toute situation où un jeune pourrait se retrouver en situation délicate, d'accident, ou une activité où un enfant pourrait être blessé ou physiquement atteint. Il y a toujours une présence de l'encadrant si une telle situation est constatée. L'encadrant suit le jeune, le transporte à l'hôpital si nécessaire, reste avec lui, prévient les parents, etc. L'encadrant suit une méthode pour rassurer et encadrer le jeune qui pourrait être accidenté. Concernant les situations en cas de pluie, on peut faire beaucoup de chose mais préjuger du temps n'est pas toujours évident. Cela n'empêche, nous avons organisé régulièrement des sorties plaisantes. Le choix des sorties peut éventuellement être répété mais nous sommes attentifs à la qualité des sorties. Les parents insistent régulièrement sur la nécessité de qualité des sorties, et ils en sont reconnaissants. Régulièrement, les parents viennent nous féliciter pour l'ensemble des activités organisées. Pour nous, la présence des ATL est importante. Nous avons un quota d'animateurs et vacataires de l'ordre de 50% de brevetés. A cela s'ajoutent des ATL qui sont majoritairement brevetés et au nombre d'une vingtaine. C'est pour cette raison que nous souhaitons, à travers l'augmentation du potentiel d'enfants encadrés pendant les périodes de plaines de jeux, pouvoir faire davantage appel aux ATL. A propos de la facilité des inscriptions, nous faisons beaucoup de publicité pour permettre une facilité d'inscriptions. Nous sommes dans des périodes creuses dans lesquelles les familles ne savent pas toujours répondre à l'attente de leurs enfants. Le service de la jeunesse doit être omniprésent pour pouvoir répondre au

mieux aux attentes des enfants et des parents. Sur les compositions de ménage, un travail peut être fait, mais il y a un problème de droit.

**M. le Président:** Ni un élu, ni un fonctionnaire ne peut sortir d'initiative une composition de ménage, un certificat de résidence, un acte de mariage, un acte de naissance, à moins de présenter une décharge. Il doit y avoir une déclaration préalable qui donne la permission à l'administration de prendre une composition de ménage. Actuellement, chacun peut avoir accès à sa composition de ménage électroniquement.

**M. Azzouzi:** Sur le budget supplémentaire, nous avons inscrit un budget similaire à l'année passée qui va nous servir de base pour pouvoir inventorier et prévoir un budget complémentaire pour cette période. Nous avons deux semaines dans laquelle nous inscrivons cette gratuité. Nous verrons dans quelle mesure le budget sera serré ou non. Pour les vacances de juillet et août, nous aurons l'occasion de voir si le budget doit être plus serré pour cette période là.

**Mme Genot:** Par rapport aux garderies, on sait qu'avec la gratuité elles ont eu 25% de fréquentation en plus. On sait donc qu'il faut engager 25% de personnel en plus.

**M. Azzouzi:** Les ATL sont gratuits pour nous. Nous avons le souhait d'augmenter à 200-210 enfants sur le mois. Nous aurons une augmentation de l'ordre de 25%. On va jouer sur le fait que les ATL, en terme d'encadrement, permettront d'avoir le bon encadrement. L'aspect "frais d'activité" devra être déterminé assez rapidement. Nous n'avons pas fait suffisamment de projection budgétaire pour avancer un chiffre ce soir.

**M. le Président:** La majorité des animateurs sont brevetés. Les ATL sont formés et viennent en appui. En termes de qualité, nous avons un personnel compétent. La personne qui coordonne l'action a les agréments de l'ONE. Dans le budget, nous avons renoncé à une recette. L'échevin est occupé à étudier la possibilité pour les grandes vacances d'augmenter le cadre.

**Mme Genot:** Pour l'instant, on sait que si nous n'avons pas l'agrément ONE, c'est parce que nous manquons d'animateurs brevetés. Pour moi, ce qui est important, c'est de varier les activités, qu'elles soient stimulantes et puissent permettre aux enfants d'acquérir de nouveaux savoir-faires.

**M. Azzouzi:** Nous attendons l'amélioration des infrastructures pour apporter un souffle nouveau aux plaines de jeux.

**Mme Warnotte:** Je me demande si ce n'est pas un mauvais décret qui nous a été fourni. Il y a un décret du 17 mai 1999 relatif aux centres de vacances qui est fourni dans le dossier, qui porte les différentes conditions pour pouvoir recevoir l'agrément de la Communauté Française. Parmi ces conditions, il y a le fait de s'engager à accueillir au moins 15 enfants âgés de 30 mois à 15 ans. Quand on lit nos conditions d'admission, il est écrit que nos enfants doivent être âgés de 3 ans à 13 ans et doivent être au maximum dans l'enseignement primaire. Pourquoi ne respecte-t-on pas les critères de l'agrément que nous sommes en train de demander. Dans notre texte, je n'ai pas l'impression qu'on fixe le quota d'animateurs brevetés. Pourquoi exclure les enfants de 12 ans qui sont déjà dans le secondaire lorsqu'on a un lycée sur notre territoire?

**M. Azzouzi:** Nous avons des maisons de jeunes qui proposent des activités qui nous semblent plus adaptées aux pré-adolescents. Ensuite, si l'agrégation est un problème d'âge par rapport aux plus jeunes, on s'adaptera aux demandes et exigences de l'administration. Si l'agrégation n'est pas obtenue, en fonction des conditions soumises, on s'adaptera à ces conditions-là.

**Mme Warnotte:** Étant donné que les inscriptions sont limitées, le premier arrivé sera le premier servi ?

**M. Azzouzi:** Oui, on ne sait pas faire autrement. Il y aura une deadline et un nombre limite de l'ordre de 200. Ça évitera des malentendus. Ça permet de clore un moment pour que les équipes puissent s'organiser en conséquence et mettre en œuvre le programme. C'est un choix qu'on a fait pour ces vacances-ci. Le système sera testé pendant les vacances de Pâques, et on ajustera des paramètres si nécessaire pendant les grandes vacances.

*Oui/Ja :*

*Thierry Balsat, Pauline Warnotte, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara, Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Béatrice Meulemans, Abdesselam Smahi, Geoffroy Clerckx, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Ahmed Medhoune, Frédéric Roekens, Zoé Genot, Halil Disli, Ahmed Mouhssin, Mustafa Alperen Özdemir, Derya Bulduk, Luc Fremal, Emir Kir*

*Adopté / Aangenomen.*

## **5 Bien immeuble sis rue Linné, 43 à 1210 Saint-Josse-ten-Noode ; décision d'acquisition définitive.**

*Oui/Ja : Pauline Warnotte, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara, Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Béatrice Meulemans, Abdesselam Smahi, Geoffroy Clerckx, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Ahmed Medhoune, Frédéric Roekens, Zoé Genot, Halil Disli, Ahmed Mouhssin, Mustafa Alperen Özdemir, Derya Bulduk, Luc Fremal, Emir Kir*

*S'est abstenu/heeft zich onthouden : Thierry Balsat.*

*Adopté / Aangenomen.*

## **6 Acquisition immobilière pour cause d'utilité publique; rue de la Prairie n°22 à 1210 Saint-Josse-ten-Noode.**

**M. le Président:** Dans le cadre de la politique de revitalisation du Quartier Nord, nous avons pris un certain nombre d'engagements au niveau des équipements publics, l'installation des services communaux, la rénovation de la tour de logements sociaux avec une crèche, le commissariat qui va faire l'objet de rénovation... Ici, on va se concentrer sur l'acquisition de 2 maisons. La première

concerne la rue Linné, 43. Il s'agit d'un bien qui a été évalué par le bureau d'études à hauteur de 285.000€. La transaction pour laquelle un accord a été dégagé avec le propriétaire s'élève à 240.000€. Dans le deuxième dossier, il s'agit du comité d'acquisition qui a eu le temps de faire l'étude. Il l'a évalué à 245.000€ et nous sommes arrivés à un accord avec le propriétaire à 200 000€. La Commune s'était engagée à atteindre l'achat d'au moins 15 immeubles privés pour construire des logements de qualité pour nos habitants, avec parfois des projets de démolition-construction, et parfois des projets de rénovation.

**M. Balsat:** Sur le 43 Linné, dans l'expertise, ce qui est intéressant c'est que l'expert reconnaît l'existence du carré au rez-de-chaussée, et il reconnaît aussi aux 1er, 2ème et 3ème étages, un appartement, un appartement et un duplex. Un peu plus loin, on voit également que des contacts existent entre votre administration et l'administration régionale des propriétaires. Par deux fois, le responsable des propriétés communales, je cite: "désigne maison de commerce-carré légal: nous ne sommes pas en mesure de vous communiquer le nombre de logements connus aux étages et actons l'existence d'un logement unifamilial jusqu'à preuve du contraire".

Un expert a pu constater de fait qu'il y avait bien un logement au premier, au deuxième, et un duplex au troisième, mais l'administration est incapable de préciser s'il s'agit bien d'une maison de rapport.

Sur le deuxième logement, dans les documents qui nous ont été fournis, tout est en néerlandais sauf un petit passage où on reprend en français: "il existe un PV en infraction pour la division de la maison unifamiliale en trois logements. Le dossier est actuellement aux mains du fonctionnaire sanctionnateur de la Région, le contrevenant ayant introduit un recours. Depuis, il semble qu'il y ait eu une saisie exécution immobilière et que le propriétaire de l'immeuble ne soit plus le contrevenant. Le bien est toujours en infraction à ce jour.". Je suis intervenu dans ce dossier pour permettre au propriétaire de se mettre en règle. Il est vrai qu'en l'état le propriétaire n'a pas respecté le délai imposé par la Région et qu'il était toujours en infraction. Par contre, vous nous amenez ce bien à vendre qui était en vente publique, mais le futur nouveau propriétaire, qui est le frère du propriétaire actuel, assure que la maison n'est pas à vendre. La vente forcée a été bloquée, et dans les prochains jours la maison va repasser dans le giron familial. Pouvez vous montrer l'accord du propriétaire? Avez vous un acte signé du propriétaire qui indique la vente de la maison à 200 000€? Vous avez bien mis dans le dossier que le propriétaire a bien marqué son accord. Vous travaillez sans document. Les dossiers sont incomplets.

**M. le Président:** Ces deux dossiers vont nous permettre d'acquérir deux bâtiments pour construire des logements de qualité pour les habitants de la Commune. Nous défendons l'intérêt communal. L'intérêt de la Commune dans ce dossier est que ce quartier devienne habitable et agréable pour tout le monde. Le quartier a été mis en difficulté au cours des 20-30 dernières années. Il y a un travail à faire, que nous avons entamé. C'est dans un cadre qui est clair que nous agissons. Nous ne souhaitons pas valoriser que des logements publics, mais aussi des équipements. Un commissariat, s'est installé il y a quelques semaines rue de la Prairie-rue de Brabant. Des services communaux vont bientôt s'installer rue Royale-rue Saint-François-rue de la Poste, et nous achetons effectivement des maisons qui sont situées entre la rue Verte et la rue de Brabant, parce qu'elles sont dans une situation où effectivement il y a des infractions urbanistiques et des situations d'insalubrité. La Commune essaie d'agir avec ses moyens. Elle travaille avec la Région et la police pour lutter contre les marchands de sommeil. 26 dossiers dont 17 à Saint-Josse relèvent de la traite des êtres humains dans le quartier. Nous demandons de voter une disposition pour éventuellement acheter un bien. Nous regrettons si le propriétaire ne souhaite plus vendre aujourd'hui, mais pour l'heure nous maintenons les deux dossiers. Ils sont parfaitement complets. Nous avons à chaque fois demandé l'autorisation de la Région.

**M. Roekens:** Je ne voulais pas intervenir sur l'achat en tant que tel mais sur le but d'acheter une quinzaine de biens. Certains biens ont déjà été achetés et ont été murés pour qu'ils ne soient pas occupés. Quel est le timing, quels sont les budgets débloqués pour rénover ces biens, les détruire ou les reconstruire?

**M. Balsat:** Je ne mets pas en cause la politique de rénovation de la Commune. Je tiens à préciser deux choses. Les documents mis à notre disposition sont en néerlandais et je ne maîtrise pas la langue de Vondel. J'estime que je suis en droit d'avoir des documents en français. Vous dites que vous avez eu l'accord du propriétaire pour acheter, mais il n'y a pas de document. A contrario des autres bâtiments, au rez-de-chaussée, c'était un commerce mais pas un carré. La famille qui était propriétaire avait des difficultés financières, notamment avec un distributeur d'énergie. Ils n'ont pas respecté l'introduction d'une demande de régularisation et des délais octroyés par la Région. Lorsque la Commune met un PV d'infraction urbanistique, elle renvoie une copie au parquet, qui ne poursuit plus. Celui-ci renvoie le dossier à la Région Bruxelloise, qui convoque les propriétaires et leur demande des explications et leur demande de se mettre en ordre. Ils ne l'ont pas fait, c'est passé en vente publique. Ces personnes ont obtenu une deadline supplémentaire puisqu'elles ont bloqué le dossier. A force de donner la leçon aux petits propriétaires, la Commune ne respecte pas ses engagements.

**Mme Warnotte:** Dans la décision, il nous est proposé de ratifier une décision qui a déjà été prise, de surenchérir pour un bien. Ça veut dire que le Collège des Bourgmestre et Échevins a déjà engagé la somme de 200.000€ sans demander l'avis au Conseil. La deuxième chose est d'encore une fois enchérir jusqu'à 245 000€. Le bien n'est plus en vente publique pour le moment, il a été retiré du site Notbel. Quelle est la validité de cette décision? Est-ce que la décision de surenchérir jusqu'à 245.000€ pour un bien qui n'est plus en vente est encore pertinente?

**M. Le Président:** Nous faisons le choix d'aller jusqu'au bout de la procédure et de nous donner une chance si on veut arriver à une transaction pour le bien concerné. Concernant la procédure, toute décision prise au Conseil communal fait l'objet d'une décision préalable du Collège. C'est le fonctionnement de la Nouvelle Loi Communale. La décision qui engage la Commune c'est celle du Conseil communal en cas d'achat. Préalablement, le dossier est révisé au validé au niveau du Collège. Sur l'ensemble, nous avons décidé de murer pour éviter des squats. Sous cette législature, nous avons eu des squats pour lesquels il nous a fallu deux à trois ans pour faire déguerpir les gens. Dans ces cas-là, nous avons eu énormément de plaintes des riverains, c'est pourquoi nous avons décidé de murer pour être certain qu'il n'y ait pas de squat. Actuellement, le service de la Rénovation Urbaine mène une pré-étude qui va nous permettre d'introduire des dossiers de démolition-construction ou de rénovation. Cette méthode va être poursuivie dans le quartier. Un lot de maisons a été acheté, avançons avec un projet global. Le murage, c'est donc pour éviter des problèmes d'insécurité et aller au plus vite au niveau du reste du projet.

**Mme Genot:** Vu les prix qu'on a donné pour ces biens, j'imagine qu'il ne s'agit pas de ruines. Les experts disaient "à rafraîchir", dans certains cas. Pourquoi ne pas faire d'occupation précaire?

**M. le Président:** Notre envie est de créer du logement supplémentaire. Si on peut construire du logement, nous sommes prêts à démolir le bien, parce que parfois rénover coûte plus cher que démolir puis reconstruire. On est dans l'idée d'augmenter les gabarits pour construire du logement, parce qu'on sait que c'est une denrée rare dans le quartier.

**Mme Genot:** A Forest, il y avait une tour de logements sociaux qui a été abattue puis refaite. Ça prenait du temps de la vider, alors en attendant ils ont mis en place des contrats d'occupation précaire pour que des gens qui n'ont pas accès au logement classique puissent l'occuper pendant deux, trois, quatre mois. Ils sont mieux avec un toit au-dessus de la tête que dans la rue.

**M. le Président:** On est pas contre l'idée mais il faut d'abord une pré-étude pour savoir dans quel état sont les bâtiments et pour savoir où on va. Des situations exigent que ça soit muré lorsque les bâtiments ne sont pas en bon état. Ici, on parle de maisons qui ne sont pas achetées, et deux maisons achetées ne sont pas murées car elles sont en bon état.

**Mme Warnotte:** On ne peut pas prendre de décision qui nous autorise à surenchérir à hauteur de 245.000€ sur un bien qui n'est plus en vente.

**M. le Président:** Nous n'avons pas l'information aujourd'hui. J'essaie d'avoir des documents et d'être sérieux. Si la vente ne se fait pas, on n'a rien à perdre.

**Mme Warnotte :** Je reviens sur le point déjà évoqué. A partir du moment où la Commune participe à une vente publique, si elle surenchérit et qu'il n'y a pas de surenchère supplémentaire, ça veut dire que la vente est faite. On ne peut pas mettre de condition suspensive à une vente publique. Ça veut dire que le Collège ne peut pas vraiment s'engager sans passer par le Conseil.

**M. Balsat:** En ce qui concerne le premier bien rue Linné, j'ai demandé le vote parce qu'il y a un élément dont vous n'avez pas tenu compte. Notre ambition est de donner des logements de qualité. A la rue Linné 43, il y a des locataires. J'espère qu'on va tenir compte des locataires dans cet immeuble.

*Oui/Ja : Gabriela Mara, Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Béatrice Meulemans, Abdesselam Smahi, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Ahmed Medhoune, Halil Disli, Mustafa Alperen Özdemir, Luc Fremal, Emir Kir.*

*Abstentions / Onthoudingen : Geoffroy Clerckx, Frédéric Roekens, Zoé Genot, Ahmed Mouhssin, Derya Bulduk, Thierry Balsat, Pauline Warnotte, Veerle Vandenabeele.*

*Adopté / Aangenomen.*

**M Clerckx:** L'achat de cette maison serait une bonne chose et la Commune la rénoverait probablement mieux que le potentiel nouveau propriétaire, et dans les normes. Le problème dans ce dossier, c'est que vous n'êtes pas à jour. Si deux conseillers de l'opposition peuvent avoir l'info et que votre armada ne l'a pas, il y a de quoi se poser des questions.

**M. Balsat:** Sur la rue Linné, la Commune ne connaît pas le statut de l'immeuble qu'elle achète, elle ne connaît pas l'état de la toiture, et est en contradiction avec l'expert. Sur le deuxième immeuble, le dossier n'était pas compréhensible pour moi puisqu'il était en néerlandais. Ensuite, le bien n'est plus à vendre.

## **7 La Maison de la Famille asbl ; principe de liquidation de l'avance sur subside 2018 en un seul versement.**

*Oui/Ja : Thierry Balsat, Pauline Warnotte, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara, Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Béatrice Meulemans, Abdesselam Smahi, Geoffroy Clerckx, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Ahmed Medhoune, Frédéric Roekens, Zoé Genot, Halil Disli, Ahmed Mouhssin, Mustafa Alperen Özdemir, Derya Bulduk, Luc Fremal, Emir Kir*

*Approuvé / Aangenomen*

*Derya Bulduk, Thierry Balsat quittent la séance / verlaten de zitting,*

## **8 Subsidés communaux – exercice 2018 ; désignation des bénéficiaires et fixation des montants.**

**Mme Genot:** Qu'est-ce le festival Bruxellons, qui reçoit 1000€?

**M. le Président:** On va vérifier.

**Mme Genot:** Qu'en est-il de Duda Country Dance?

**Mme Meulemans:** C'est une activité pour les personnes du 3ème âge.

**Mme Genot:** Je regrette qu'une fois de plus, il y ait des associations politiques proches du PS et du SPA telles que la PAC, Curieus ou Davidsfonds qui reçoivent des subsides. J'aimerais qu'il y ait sur le site communal un règlement clair qui indique comment accéder aux subsides et qu'on affiche qui reçoit quoi.

**M le Président:** Le travail est en cours. Il y a des dispositifs à l'initiative de la commune mais pour la plupart des dispositifs, nous ne sommes pas le pouvoir ordonnateur. Nous jouons un rôle de trait d'union et jouons le rôle de caisse. Certains subsides sont accordés par la Cocof ou d'autres institutions.

*Oui/Ja : Pauline Warnotte, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara, Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Béatrice Meulemans, Abdesselam Smahi, Geoffroy Clerckx, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Ahmed*

*Medhoune, Frédéric Roekens, Zoé Genot, Halil Disli, Ahmed Mouhssin, Mustafa Alperen Özdemir, Luc Fremal, Emir Kir*

*Approuvé / Aangenomen*

**9 Fabrique d'Église Sainte-Marie; compte de l'exercice 2016.**

*Oui/Ja : Pauline Warnotte, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara, Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Béatrice Meulemans, Abdesselam Smahi, Geoffroy Clerckx, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Ahmed Medhoune, Frédéric Roekens, Zoé Genot, Halil Disli, Ahmed Mouhssin, Mustafa Alperen Özdemir, Luc Fremal, Emir Kir*

*Approuvé / Aangenomen*

**10 Fabrique d'Église Sainte-Marie; budget de l'exercice 2017.**

*Oui/Ja : Pauline Warnotte, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara, Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Béatrice Meulemans, Abdesselam Smahi, Geoffroy Clerckx, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Ahmed Medhoune, Frédéric Roekens, Zoé Genot, Halil Disli, Ahmed Mouhssin, Mustafa Alperen Özdemir, Luc Fremal, Emir Kir*

*Approuvé / Aangenomen*

**11 Fabrique d'Église Saint-Josse, budget de l'exercice 2017.**

*Oui/Ja : Pauline Warnotte, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara, Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Béatrice Meulemans, Abdesselam Smahi, Geoffroy Clerckx, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Ahmed Medhoune, Frédéric Roekens, Zoé Genot, Halil Disli, Ahmed Mouhssin, Mustafa Alperen Özdemir, Luc Fremal, Emir Kir*

*Approuvé / Aangenomen*

**12 Académie de Musique de Saint-Josse/Schaerbeek, vérification comptables de l'exercice 2016.**

*Oui/Ja : Pauline Warnotte, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara, Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Béatrice Meulemans, Abdesselam Smahi, Geoffroy Clerckx, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Ahmed Medhoune, Frédéric Roekens, Zoé Genot, Halil Disli, Ahmed Mouhssin, Mustafa Alperen Özdemir, Luc Fremal, Emir Kir*

*Approuvé / Aangenomen*

*Derya Bulduk, Thierry Balsat entrent en séance / treden in zitting.*

### **13 Plan stratégique de sécurité et de prévention; approbation de la convention du 01/01/2018 au 31/12/2019.**

**Mme Warnotte:** Qui a rédigé le plan stratégique de sécurité et de prévention de Saint-Josse-ten-Noode?

**M. le Président:** C'est le Ministère de l'Intérieur. Une méthodologie est appliquée depuis Tobback au niveau des contrats de sécurité et de prévention. Elle est initiée par le Ministre de l'Intérieur, qui subventionne. C'est elle qui met le cadre dans lequel nous devons nous inscrire, avec des objectifs généraux et opérationnels, et des targets à atteindre.

**Mme Warnotte:** Par rapport aux objectifs à atteindre, je suis perplexe par rapport aux analyses qui sont faites. Vous me certifiez que ce n'est pas Saint-Josse qui a écrit ça?

**M. le Président:** Le ministre a de l'argent, il a une méthode, il met le cadre, on s'engouffre dans le cadre. Pour nous, l'essentiel est de pouvoir continuer à payer les travailleurs de prévention pendant deux ans. On peut continuer avec nos projets à nous dans le cadre du canevas proposé par le ministre.

**Mme Warnotte:** Des choses sont interpellantes. Si vous prenez le point 1.2.3: assurer une information à la population, objectifs opérationnels, résultats, indicateurs, place et statut du service de prévention au sein de l'organigramme communal, oui ou non? Je voudrais m'attarder un petit peu plus sur les nuisances sociales. Ce point n'est pas passé au Conseil communal précédent alors qu'une décision du Conseil des ministres sur le sujet date du 14/12 2017. Lors du précédent Conseil, il y a eu cette interpellation citoyenne par rapport à l'insécurité et aux nuisances sociales à Saint-Josse. Le Ministère de l'Intérieur dit qu'il y a un manque de propreté, de la dégradation de bâtiments, du vandalisme, des comportements inciviques, et il parle surtout de la circulation automobile qui est un gros type de nuisance sociale à Saint-Josse, notamment en raison de la densité de la structure routière et de l'habitat. Il parle du rôle de la prévention dans cette matière, essentiellement lié à l'information concernant les comportements susceptibles d'entraîner les SAC et le fait que le phénomène des nuisances sociales est traité en priorité par les gardiens de la paix. Lorsque les citoyens expriment qu'ils en ont marre des nuisances sociales, la responsabilité incombe donc à la Commune de Saint-Josse. Vous aviez rapporté sur la police toutes les questions qui ont trait aux violences liées au genre. On lit aussi que le problème lié aux discriminations sont reprises sous le présent intitulé de nuisances sociales, alors que les discriminations et le racisme ne sont pas des nuisances sociales mais un crime. Par ailleurs, dans le dernier paragraphe, " des nuisances sociales tenant de l'ordre des comportements sexuels et genrés sont présents sur le territoire communal à différents niveaux, par un comportement excessif dans le milieu de la prostitution, par la présence de prostitution dite sauvage, le racolage, ou à plus faible intensité par des manques de respect entre hommes et femmes, filles et garçons dans l'espace public". C'est le seul endroit que la question du respect des femmes est plus ou moins mentionné et où il est indiqué que c'est à plus faible intensité. Un groupe de citoyens vient la dernière fois expliquer, témoignages à l'appui, qu'il y a des femmes qui en ont marre de se promener seules à Saint-Josse, que des comportements de ce type-là sont quotidiennement vécus par les femmes à Saint-Josse, et le seul moment où on parle de violence liée au genre dans le plan de stratégie de sécurité et de prévention

pour la Commune de Saint-Josse, c'est de dire "à plus faible intensité par des manques de respect entre hommes et femmes, filles et garçons".

**M. le Président:** Dans les autres chapitres, on parle aussi de violences intra-conjugales.

**Mme Warnotte:** Ça n'a rien à voir.

**M. le Président:** On ne fait pas semblant de dire que tout va bien à Saint-Josse. On essaie de faire de l'accompagnement social avec le service de prévention, qui doit être distingué de la police. J'avoue que l'interpellation citoyenne est arrivée avec des éléments que je ne connaissais pas à l'avance. J'ai apporté quelques éléments de réponse. Je me suis rappelé de toutes les bonnes initiatives que nous avons prises pour lutter contre les problèmes de non-respect des femmes dans l'espace public. Notre échevine porte, au niveau de l'égalité des chances, un plan extrêmement important, où nous organisons régulièrement des réunions d'information et de sensibilisation pour le grand public, mais également des formations vers des policiers, vers des gens qui travaillent dans la prévention. Vous avez votre lecture mais avant d'avoir dit qu'il fallait porter plainte quand il y a une infraction, il y a tout le travail social, avec des travailleurs sociaux, le service prévention, le bureau d'aide aux victimes... On demande de soutenir et d'approuver une convention qui va permettre de continuer à assurer tout le travail d'accompagnement social des différentes situations. La convention répond aux différentes facettes. Le diagnostic et la manière de le présenter sont comme cela, mais ça présente le travail qui est en cours.

**Mme Warnotte:** Les violences intra-familiales n'ont rien à voir avec ce qui se passe dans l'espace public.

**M. le Président:** Nous travaillons aux violences sur l'espace public. On forme les gens au niveau communal et policier.

Mme Warnotte: En 2015, vous m'avez répondu qu'il n'y avait que 3 femmes qui étaient agent de prévention à Saint-Josse, et à ma connaissance, ça n'a pas changé. Par ailleurs, ces femmes se trouvent la plupart du temps dans la Maison Communale ou à la sortie des écoles, et pas dans les parcs. En plus de ça, on m'avait répondu que des formations avaient été faites mais que seule la chef du service de prévention avait pu aller à ces formations parce qu'on manquait de budget pour y envoyer le personnel. Depuis 2015, je voudrais savoir ce qu'il s'est passé. Depuis mes interpellations, il y a eu, en effet, deux demi journées avec le secteur associatif concernant cette problématique.

J'ai aussi une question sur la radicalisation religieuse dont le public-cible est orienté vers l'église évangélique. Pouvez-vous nous en dire plus?

**M. le Président:** Il y a des affaires privées, on les traite. Elles ont fait l'objet d'identification dans notre commune.

**Mme Warnotte:** J'estime que l'analyse qui est faite de la situation dans la Commune, si elle est faite uniquement par le Ministère de l'Intérieur et pas par les agents communaux de Saint-Josse, est grave: elle ne tient pas compte des vrais problèmes de la Commune dans une certaine mesure. Si

elle est faite en collaboration avec les autorités communales de Saint-Josse, c'est encore plus grave. Je trouve qu'il y a une inadéquation entre la réalité, le vécu des citoyens et les plans qui peuvent être mis en place par les autorités publiques. Ce ne sont donc pas des subsides utilisés à bon escient.

**M Mouhssin:** J'ai deux questions. Y a-t-il des rapports d'évaluation des années précédentes? S'ils sont disponibles, pourriez-vous nous les communiquer? J'ai aussi besoin d'une clarification: à la dernière page, il est indiqué au point 5.2.2 sur la radicalisation à portée violente: développer les partenariats locaux de prévention, résultat: organisation d'une animation-formation thématique en partenariat local en 2016. Pourriez-vous m'expliquer ce passage ?

**M le Président:** Il y a probablement une coquille. Par rapport de rapport d'activité, je demande que celui qui est transmis soit mis à disposition des conseillers.

**M. Mouhssin:** Je demande à ce qu'il soit mis dans le dossier dans le futur. De toute évidence, lorsqu'on vote un tel document, on se réfère au rapport d'activité des années précédentes pour évaluer.

*Oui/Ja : Thierry Balsat, Pauline Warnotte, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara, Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Béatrice Meulemans, Abdesselam Smahi, Geoffroy Clerckx, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Ahmed Medhoune, Frédéric Roekens, Zoé Genot, Halil Disli, Ahmed Mouhssin, Mustafa Alperen Özdemir, Derya Bulduk, Luc Fremal, Emir Kir*

*Approuvé / Aangenomen*

#### **14 Information des décisions relatives aux articles 234 alinéa 3, 236 et 249 de la Nouvelle Loi Communale.**

**M. Roekens:** A propos des 160.000€ qu'on déboursera pour la rue Royale 284, donc la future extension de la Maison Communale, avec l'achat pour 5 millions €, les 100.000€ inscrits dans le budget pour l'équipement et le mobiliers, on ajoute aujourd'hui 160.000€ pour un revêtement du sol, des cloisons de bureau et diverses adaptations techniques. Y aura-t-il encore d'autres dépenses pour rendre cet immeuble exploitable dans le futur? Quand va-t-il être inauguré?

**M. le Président:** L'immeuble est déjà partiellement occupé. On y organise déjà régulièrement des conférences et des réunions. La priorité est de le rendre opérationnel pour le transfert du personnel qui est actuellement avenue des Arts. Pour atteindre cet objectif, il faut notamment installer les cloisons pour séparer les bureaux. Le revêtement de sol actuel en tapis plain pose problème. Il y a d'autres adaptations techniques liées à ces manipulations. En dehors de ça, pour atteindre l'objectif de permettre l'accès au bâtiment aux PMR, nous introduirons un permis d'urbanisme et ferons les adaptations nécessaires. C'est le troisième volet qui arrivera au cours de l'année.

*Oui/Ja : Thierry Balsat, Pauline Warnotte, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara, Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Béatrice Meulemans, Abdesselam Smahi, Geoffroy Clerckx, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Ahmed Medhoune, Frédéric Roekens, Zoé Genot, Halil Disli, Ahmed Mouhssin, Mustafa Alperen Özdemir, Derya Bulduk, Luc Fremal, Emir Kir*

*Approuvé / Aangenomen*

## **15 Convention entre le Centre Hospitalier Universitaire St Pierre et la Commune concernant l'utilisation de la Morgue; exercice 2018.**

**M. Mouhssin:** Art.1: lorsque vous avez parlé du fait de développer une morgue à Saint-Josse, nous n'avions pas entendu de demande sur le terrain mais nous vous faisons confiance. Je me demandais quels étaient les problèmes, puisque nous avons une convention avec le CHU Saint-Pierre depuis 2012, qui fait qu'on envisage dans le futur de créer une morgue à Saint-Josse.

**M. le Président:** Nous avons entendu pas mal de riverains qui voudraient que la morgue soit sur le territoire communal pour avoir un moment de recueillement. La morgue sera neutre et habillée des signes confessionnels ou philosophiques en fonction des demandes. Le fait d'avoir sur notre territoire un lieu pour accueillir les défunts va raccourcir les trajets et va permettre aux familles et aux amis de se retrouver sur le territoire. Trop souvent, les morgues des hôpitaux n'ont pas été réfléchies pour cela. Nous répondons à plusieurs demandes sociales pour avoir des services de proximité.

**M. Mouhssin:** Le projet de construire une morgue à Saint-Josse concerne 65 corps par an?

**M. le Président:** Actuellement, dans l'urgence, comment fait-on pour pouvoir accueillir les défunts? Aujourd'hui, on a un projet de rénovation et de création d'équipements.

**M. Mouhssin:** J'essaie de déterminer le besoin. On a une convention concernant 65 corps. Si vous estimez qu'il faut 100 corps, faites 100 corps. J'ai demandé à un professionnel du secteur s'il estimait qu'aujourd'hui une installation telle qu'à Saint-Josse était nécessaire? Il a expliqué que lorsqu'une personne décède, on contacte les pompes funèbres, ils viennent avec une table frigorifique pour effectuer le nettoyage pour garder le corps à la maison un jour. Des gens viennent se recueillir si nécessaire, puis il est mis dans un cercueil, ensuite amené à la mosquée, puis dans l'avion s'il est rapatrié ou enmené dans un cimetière multiconfessionnel. Dans ce parcours-là, je ne vois pas l'intérêt d'avoir une morgue communale. Dans le cas des indigents, ça se fait à la morgue de Saint-Pierre. Jusqu'à présent ça correspond au besoin. Un investissement fait par les communes pour améliorer l'investissement à Saint-Pierre serait sans doute une bonne chose. Que peut-on améliorer dans cette convention avec Saint-Pierre? Le nombre d'heures? Par rapport à votre proposition, je n'ai pas encore identifié les besoins, j'ai besoin de clarification.

**M. le Président:** Si vous allez à la morgue de l'Hôpital Saint-Jean, les gens sont dans un chemin où l'ambulance arrive, et ils doivent faire leur recueillement dans des endroits sinueux et désagréables, c'est à peu près pareil dans d'autres hôpitaux. À Saint-Pierre, il y a effectivement une très belle salle neutre qui permet d'avoir un moment de recueillement dans le respect des convictions. Mais la proximité est importante. Sur ce plan, la Commune est la plus à même d'apporter des réponses. Je préfère avoir un lieu qui peut répondre à ce besoin. Les possibilités ne sont pas infinies.

*Oui/Ja : Thierry Balsat, Pauline Warnotte, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara, Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boiketé, Béatrice Meulemans, Abdesselam Smahi, Geoffroy Clerckx, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Ahmed Medhoune, Frédéric Roekens, Zoé Genot, Halil Disli, Ahmed Mouhssin,*

*Mustafa Alperen Özdemir, Derya Bulduk, Luc Fremal, Emir Kir*

*Approuvé / Aangenomen*

*Mustafa-Alperen Ozdemir, Derya Bulduk quitten la séance / verlaten de zitting.*

**16 Het aansluiten van de gemeente bij de Statiegeldalliantie; interpellatie ingediend door Mevr. Veerle Vandenabeele, Gemeenteraadslid.**

**Mme Vandenabeele:** Bruxelles-Propreté a calculé qu'on a dépensé en 2015 environ 4,5 millions € pour nettoyer les déchets dans la rue. Plus de la moitié sont des emballages de boissons et en plastique. Des études démontrent que 60 à 80% de la population seraient favorables à ce que ces emballages soient cautionnés. D'autres études démontrent que si ces emballages étaient cautionnés, les déchets dans la rue diminueraient de 40%. 37 pays déjà appliquent cette règle de caution pour les emballages de boissons. Que veut cette alliance pour la consigne? Une solution structurelle contre les déchets dans la rue, mais aussi les plages, la mer, etc. , et une solution durable. Pour nettoyer rues, ce sont les citoyens qui payent via des impôts. Si les emballages sont cautionnés, les entreprises qui les produisent paieraient car elles en sont responsables. On arriverait à un modèle circulaire pour la gestion des matières premières. J'ai deux questions:

- 1) a-t-on une idée de combien de tonnes de déchets déchets, et spécialement des emballages de boissons qui sont nettoyés et quel en est le prix?
- 2) La commune serait-elle d'accord d'adhérer à cette Alliance pour la consigne pour lutter contre les déchets dans la rue?

**M. Jabour:** En réponse à votre interpellation, je peux vous indiquer qu'en 2017 il y a eu 1.111,400 tonnes de déchets présents dans les corbeilles publiques et au sol sur les voiries communales auxquels s'ajoutent les sacs poubelles non collectés par l'ARP, sacs non conformes ou « oubliés » par les camions de collecte ainsi que les sacs fouillés par nos agents constatateurs pour verbalisation car sortis en dehors des heures et/ou jours de collecte ont été incinérés pour un coût total de 109.149,72 euros.

Nous constatons une augmentation annuelle significative du tonnage des déchets incinérés depuis 2014 due:

- à l'augmentation du nombre de corbeilles publiques (il y en a plus de 300),

- à l'allongement des heures de balayage : de 6h30 à 20h30, aux dysfonctionnements des collectes depuis la réforme en 2017. Il faut également tenir compte de l'utilisation « abusive » des corbeilles par le dépôt de sacs d'ordures ménagères qui à un certains moments a également influencé l'augmentation . On a trouvé une astuce en installant une petite fermeture pour empêcher de mettre des gros sacs dedans.

- 653,37 tonnes de déchets encombrants collectés à domiciles ou dans les rues ( dépôts sauvages), 27,20 tonnes de dépôts sauvages de constructions et 20,98 tonnes de boues d'avaloirs pour un coût total de 99.609,87 euros.

- 909,3 tonnes d'encombrants, 529 tonnes de briquillons, 18,74 tonnes de bois, 31,94 tonnes de métaux déposés par les citoyens au parc à conteneur communal pour un coût total de 150.571,99 euros.

Le coût total pour la commune pour la collecte des déchets non collectés par l'ARP s'élève à 359.331,58 euros.

En ce qui concerne plus précisément les déchets PMC, ceux-ci ne représentent pas réellement de coût direct important pour la commune et ne posent globalement pas de problème en matière de propreté publique en dehors des moments où la collecte des sacs bleus ne s'opère pas correctement. Il est difficile d'estimer la quantité de déchets de type PMC qui se retrouvent dans les rues et corbeilles publiques de la Commune vu que tout est mélangé. Les bouteilles, flacons et bidons en plastiques ainsi que les cannettes jetés dans les corbeilles publiques non sélectives ne font malheureusement pas l'objet d'un tri et donc d'un comptage et sont incinérés. Il y a également relativement peu de déchets de ce type retrouvés au sol. Je peux vous dire que les habitants ont généralement bien intégré le principe du tri à en juger par le nombre et la régularité de sacs bleus sortis pour la collecte de l'ARP.

En ce qui concerne la mise en place d'un système de consigne qui pourrait intervenir en supplément du système de collecte des sacs bleus en porte à porte, il s'agit davantage d'une matière liée aux compétences régionales. Je ne manquerai pas d'en parler personnellement au ministre de tutelle dès que j'en aurai l'occasion. Si vous avez lu la presse aujourd'hui, il y a une commission du Parlement Wallon qui travaille au retour de la consigne des cannettes. Des discussions ont régulièrement lieu dans les différentes entités régionales, en Wallonie comme à Bruxelles. Certains pays comme l'Allemagne ont déjà adopté ce système où les clients peuvent récupérer leur consigne de 0.25 € s'ils ramènent les bouteilles en magasin. La seule chose que je peux ajouter c'est que Fost Plus et Recycling Netwerk ont des avis contraires sur la meilleure formule pour mieux recycler nos déchets. Ces débats sans solution créent de la confusion auprès du public qui ne sait plus à quel saint se vouer et cela dessert l'environnement car personne ne se satisfait de retrouver des déchets dans la nature ou dans les rues.

**Mme Meulemans:** Je me pose une question éthique: on remet la culpabilité sur les citoyens. On n'agit pas sur le producteur pour qu'il produise des matériaux biodégradables. Les taxes sont diminuées si le consommateur ramène sa consigne? On oblige encore les gens à payer, à rapporter leurs déchets pour récupérer leur argent.

**Mme Vandenaebelle:** Le but de mon interpellation est de savoir si la Commune adhère à ce projet d'alliance pour la consigne et je n'ai pas de réponse claire. Je veux bien recevoir les chiffres de l'échevin par écrit.

**M. le Président:** Des initiatives sont prises actuellement. La Commune va se coordonner avec la Région qui est le premier opérateur pour l'enlèvement des déchets, et préfère avoir une approche régionale par rapport aux déchets. Nous sommes favorables à l'idée d'aller plus loin. Sur le principe, on est d'accord de mettre en place tout ce qui peut améliorer la gestion des déchets mais ancrée dans une réflexion régionale pour aboutir.

**Mme Genot:** On ne demande pas que la Commune organise toute seule le système de consigne. Ici, c'est un vaste mouvement qui est lancé dans plein de communes en Flandre. Énormément de communes ont voté le principe d'adhérer au système Statiegeld. On voudrait que les communes

bruxelloises et wallonnes s'y mettent.

**M. le Président:** On est dans un autre schéma. Les sacs bleus sont collectés à domicile. En général, en Flandre et en Wallonie, la collecte des déchets se fait souvent en allant dans les parcs. La Région Bruxelloise est celle qui offre le plus de services à domicile.

## **17 Compensation des émissions des vols; interpellation introduite par Mme Veerle Vandenaabeele, Conseillère communale.**

**Mme Vandenaabeele:** Cette interpellation est une suite de mon interpellation du mois de février, où je demandais, suite au voyage à Bucarest, si l'émission CO2 des vols serait compensée? J'avais joint à mon interpellation quelques informations et quelques sites. L'échevin compétent avait lu cette information encore mieux que moi-même. Il avait découvert qu'il y avait encore un autre phénomène négatif et polluant qui est le forçage radiatif. La Commune a-t-elle l'intention de compenser l'émission de CO2 et de forçage radiatif causé par ces déplacements à Bucarest?

**M. Jassin:** Je remercie Madame la Conseillère pour ses explications. Comme l'avait dit son chef de groupe précédemment, elle avait résumé la problématique en disant qu'il fallait simplement taxer le pollueur payeur. À l'époque on avait été clair en la matière en disant qu'on n'était pas favorable au dispositif que voulaient mettre en place les structures que vous aviez mis en avant. En matière de lutte contre l'émission de CO2, la majorité a mis en place un dispositif qu'on ne peut comparer dans d'autres communes en Région Bruxelles-Capitale.

Différents postes sont suffisamment exemplatifs:

- 1) les investissements réalisés en matière de véhicules propres. Depuis 4 ans, nous faisons évoluer notre charroi automobile vers de l'électricité ou du gaz CNG. Nous avons acheté 13 véhicules et 3 gyropodes. Les achats que je vous ai cités ont permis à Saint-Josse-ten-Noode d'être la première commune de la Région à atteindre plus de 30% de véhicules propres pour l'ensemble de son charroi. Nous serons en juin la première commune en Région Bruxelloise à posséder un bus au gaz, et la deuxième en Belgique.
- 2) Intégration de la centrale d'achat d'énergie en 2015. Le Conseil communal a opté pour l'achat d'électricité essentiellement verte. L'électricité dite verte ne provient que des énergies renouvelables: cellules photovoltaïques, éoliennes, isothermie, etc. La dépense communale annuelle d'électricité est de 890.000€.
- 3) Lors de la rénovation des chaufferies, la Commune a privilégié des chaudières au gaz et à condensation, et le remplacement systématique des systèmes de régulation. Exemples: l'école Henri Frick, le lycée Guy Cudell, l'Académie de Musique, l'école néerlandophone Sint-Joost-aan-Zee, l'Académie des Beaux-Arts, etc. Une étude préalable avec un meilleur dimensionnement des chaudières couplé à un choix de chaudières plus performantes contribue également à la diminution de CO2.
- 4) Le respect de nouvelles prescriptions urbanistiques qui impose que toute nouvelle construction en Région Bruxelloise soit passive nous a permis de construire un nouveau bâtiment à énergie positive reconnu comme bâtiment exemplaire par l'IBGE. Il s'agit de la Maison des Enfants, au 51, rue Godefroid de Bouillon. Un bâtiment à énergie positive est un bâtiment passif qui produit de l'énergie issue de l'énergie verte grâce à des panneaux photovoltaïques placés sur la toiture.

De quoi parle-t-on en matière de compensation de CO2 au niveau du transport aérien? En parlant de la mission effectuée à Bucarest pour signer un protocole de jumelage avec le cinquième district de cette capitale, on parle d'une compensation de 36, 64€ par billet d'avion. Votre interpellation concernait l'ensemble des personnes qui avaient participé à cette mission. Il faut maintenant la resituer vers les personnes qui émergent de la délégation officielle, c'est à dire les membres du Collège et les fonctionnaires qui nous ont accompagné. Que font ces structures pour compenser le CO2? Elles plantent des arbres et mettent place des programmes pour protéger l'eau dans un certain nombre de pays à travers le monde.

En ce qui nous concerne, le programme de coopérations décentralisées que nous menons en Afrique et en Asie est complémentaire à ce que font ces structures. Nous préférons remplir nos obligations de réduction de CO2 à travers l'ensemble de nos initiatives sans passer par des tiers. L'argent de la coopération doit être exclusivement dépensé pour coopération. Merci pour votre soutien au niveau des différentes politiques que nous avons mises en place et qui dépassent largement le cadre de notre Commune.

**Mme Vandenaabeele:** Si j'ai bien compris, en matière de réduction de CO2 non-vol, la Commune est exemplaire, et concernant la production de CO2 par les vols, vous estimez qu'on en fait déjà assez dans nos projets de jumelage pour compenser ça?

**M. Jassin:** Effectivement c'est dans ce sens là qu'il faut le comprendre.

**M. Balsat:** J'ai bien compris que notre commune était une exemplarité en terme d'émission. Je vous suggère de prendre contact avec une société londonienne qui vient de lancer un avion électrique, énergivore à moins de 50%.

## **18 Proposition de résolution visant à élargir l'ouverture de la salle de sport Nelson Mandela le dimanche (suite) ; interpellation introduite par M. Ahmed Mouhssin, Conseiller communal.**

**M. Mouhssin:** Le sport est un outil de santé publique, d'épanouissement, de promotion du respect et du fair-play, favorisant le vivre ensemble. La commune de Saint-Josse s'est fixée pour objectif d'"encourager les habitants et les usagers, jeunes et moins jeunes, à bouger, à se dépenser, à être solidaires et fair-play en participant à des activités sportives". La salle de sport Nelson Mandela, située rue Verte, 50, est un des outils pour atteindre cet objectif, mais celle-ci est malheureusement fermée le dimanche. En janvier, nous avons proposé que l'horaire de celle-ci soit élargi au dimanche pour rencontrer les besoins des habitants. La majorité a voté contre. Suite à notre proposition, vous avez décidé d'étudier en interne la possibilité d'ouvrir la salle le dimanche et d'élargir l'horaire en soirée. Nous supposons que l'étude d'évaluation du coût a été faite. Pourriez-vous nous faire savoir, comme l'a demandé le groupe Écolo, si la salle sera ouverte le dimanche et si oui, à partir de quand ?

**M le Président:** Le principe a été adopté au Collège d'étudier le principe d'étendre les horaires d'ouverture à la population. Ainsi, nous avons identifié qu'il était utile de pouvoir ouvrir le dimanche, mais aussi en soirée jusqu'à 23h.

Deuxième élément : le Collège a identifié deux salles qui pourraient faire l'objet de cette mesure: la salle Nelson Mandela, mais aussi la salle Guy Cudell qui est aussi fermée le dimanche. La décision de principe a été approuvée en Collège. Nous avons déjà procédé au renforcement du service des sports par l'engagement de deux personnes. Ce sont les moyens en personnel nécessaires pour encadrer. Ce personnel a déjà été mis au travail. Ils font l'écolage à partir du mois d'avril. L'objectif du Collège est de pouvoir étendre les horaires à partir de début mai.

Ce qui a aussi été demandé par l'échevin des Sports est de pouvoir continuer à utiliser la salle pour d'autres événements.

**M Mouhssin:** La salle Guy Cudell était déjà ouverte le dimanche.

**M le Président:** Il y a juste une équipe de volley-ball qui vient jouer de manière sporadique mais elle est essentiellement fermée le dimanche.

*Mustafa-Alperen Ozdemir entre en séance / treedt in zitting.*

## **19 Monument aux Morts de Saint-Josse ; interpellation introduite par M. Ahmed Mouhssin, Conseiller communal.**

M. Mouhssin: Ce monument rend hommage aux victimes ten-Noodoises de la Grande Guerre. Six plaques rappelant le souvenir des victimes de la guerre 40-45 y ont été ajoutées. Ce monument a connu une histoire mouvementée. Le sculpteur de Saint-Josse, Guillaume Charlier, touché par les pertes humaines durant la Grande Guerre proposa en 1915 aux autorités communales de réaliser à ses frais, aussitôt que les circonstances le permettront, un monument aux Morts (sculpture en bronze), digne des braves inhumés au cimetière communal. Le Collège approuva cette proposition le 5 novembre 1915. Ce monument a été malmené depuis sa première installation place Armand Steurs au lendemain de la Première Guerre mondiale, déménagé square Henri Frick et déplacé à nouveau place Quetelet. Lorsqu'on observe les plaques reprenant le nom des "Soldats morts pour la Patrie" de la seconde guerre, on constate que plusieurs d'entre elles sont faites de bois recouvert d'une banderole autocollante en trompe l'œil. Une partie de celle-ci a d'ailleurs été arrachée. Je m'interroge sur cette technique particulière de rénovation du patrimoine. Je crois que c'est peu respectueux des techniques de rénovation, mais surtout de la mémoire de ces soldats qui ont combattu le nazisme. Pourriez-vous me faire savoir de quand date cette "rénovation", à l'initiative de qui ? Qu'allons-nous faire pour trouver rapidement une solution?

**M Balsat:** M. Roekens en 2014 et moi-même en 2016, nous avons interpellé, en ce qui me concerne après la commémoration du 21 juillet. Cette journée était assez perturbante pour les anciens combattants restants puisque les photos ont montré un monument en péril. Les anciens combattants ont eu droit à un nouveau drapeau. Un petit budget sympathique pour rénover ce monument peut donner un peu de baume au cœur et confirmer tout l'intérêt que vous portez à ces nombreuses personnes tombées.

**M. le Président:** C'est important qu'on restaure ce monument aux morts. Nous avons déjà procédé au remplacement du drapeau lorsque le dossier est arrivé. Je voudrais surtout remercier les membres du Conseil et les autres qui viennent régulièrement à ces commémorations qui sont importantes en termes de mémoire, pas seulement des ten-Noodois mais en général de cette tragédie humaine.

**M. Jassin:** Au mois de juillet dernier, les Travaux publics avaient remis à niveau les dallages autour du monument, nettoyé, taillé les arbustes, tondu le gazon sur le site du monument aux morts. A l'époque, la restauration des plaques commémoratives n'avait pas pu se faire. En attendant de mettre en place un marché public, nous avons apposé des plaques en bois reprenant les textes sur un support en vinyle pour pallier à l'absence de texte sur ce dispositif. A lire l'interpellation de M. Balsat en juillet 2017 et de M. Roekens, ça doit être avant 2017. Par la suite, les Travaux publics ont contacté des artisans spécialisés dans la gravure des plaques commémoratives en bronze. Le dossier est en cours d'élaboration et va bientôt être soumis à approbation du Collège. Le service de communication fournira le texte manquant pour compléter les plaques et remplacer les panneaux provisoires en bois par des plaques en bronze similaires à celles déjà existantes. Le montant estimé des travaux est de 12.100€ TVAC. Le planning estimé en tenant compte des marchés publics se fera en deux temps. Le marché public sera finalisé à la fin du mois d'avril. Le temps de faire fabriquer les plaques manquantes dans un délai de 2 mois, l'exécution des travaux pourra se faire pour la fin juin 2018, sauf imprévu.

## **20 État des lieux contrat de Rénovation Urbaine (CRU) pour le quartier Nord ; interpellatie ingediend door Dhr Frederic Roekens, Gemeenteradslid.**

**M. Roekens:** C'est un projet important dans lequel on investira plusieurs millions dans le Quartier Nord sur le territoire de Saint-Josse et de Schaerbeek. Je vais me concentrer sur les projets lancés l'année passée: la rénovation de la place Saint-Lazare, l'extension du Stic jusqu'à la rue Linné et la création de plusieurs logements, il y a un projet pour le bâtiment Miramar place Saint-Lazare où on voudrait avec l'Université Saint-Louis créer des logements pour étudiants et faire une structure polyvalente au rez-de-chaussée, il y a un projet pour de Ultime Hallucination, ce restaurant-café qui a entretemps été racheté, la création avec la Mission Locale et le MAD (la plateforme bruxelloise pour la mode et le design) d'un centre d'innovation et de création sous le chemin de fer, et la rénovation des bains douche aux Bains de Saint-Josse, et 10% du budget pour des projets de cohésion sociale..

Sur la place Saint-Lazare, une partie du budget vient de charges urbanistiques. A-t-on une garantie que ces 2,5 millions € de charges seront versées, sinon comment réaliser la rénovation de la place Saint-Lazare?

Sur les projets de cohésion sociale, la Mission locale s'en occupera. Y aura-t-il une collaboration avec le tissu associatif dans le Quartier Nord? Déboursera-t-elle l'argent à elle seule? Si oui, pour en faire quoi?

Ma troisième question porte sur ce centre d'innovation et de création avec la Mission locale et le MAD. j'ai un peu peur que ce centre soit une espèce d'OVNI dans le quartier, qui ne bénéficiera pas aux habitants du quartier. Pouvez-vous nous rassurer en vous assurant que ça bénéficiera au quartier? Associé à ça, actuellement deux commerces subsistent sous le pont du tunnel Brabant,

devront-ils déménager ou pourront-ils rester?

Sur l'extension du Stic, pour pouvoir réaliser ce projet, il faudra racheter des biens les exproprier? On avait parlé d'une zone de préemption, est-elle en vigueur? La Commune va-t-elle procéder à des expropriations?

Sur le Miramar, a-t-on avancé dans ce projet? Il n'y a pas de budget prévu dans le CRU.

Au sujet des Bains de Saint-Josse, on avait parlé de créer un lien entre les Bains de Saint-Josse et le parc Saint-François. Ne serait-ce pas une bonne idée de ressusciter l'ancienne buvette des Bains de Saint-Josse pour créer un lien entre le parc et les Bains?

C'est un projet assez complexe avec différents acteurs. Ne serait-il pas nécessaire de mettre en place une coordination centrale avec Saint-Josse, Schaerbeek etc?

**M. Balsat:** Dans le cadre de la rénovation urbaine, on a un espace inexploité depuis pas mal de temps, à l'angle de la rue Linné. C'est en dessous des compensations urbanistiques pour le projet de l'ancienne Silver Tower. Nous avions autrefois une wasserette qui a depuis disparu. Les habitants du Quartier Nord sont obligés de traîner des caddies pour remonter jusqu'à la rue du Méridien. Pourquoi ne pas installer une laverie sociale, d'autant plus que l'espace s'y prête? Certes, il faudrait un permis d'environnement et d'urbanisme, mais vous sachant prolix en la matière, je me demandais si ça ne pouvait pas rentrer dans le cadre de la rénovation urbaine? Ça pourrait permettre aux habitants de disposer d'un outil fédérateur.

**M. le Président:** Un bureau d'étude pilote le projet où la Commune et celle de Schaerbeek sont présentes. Tous les opérateurs publics mais aussi des privés sont présents. Cette méthode n'est pas celle des contrats de quartier habituels, nous avons été quelque peu bousculés dans ce cadre. Nous sommes conscients que nos capacités d'intervention sont limitées. Le projet est entré en vigueur il y a quatre mois et non un an.

Concernant votre première question, la construction de la tour se déclenche. J'ai des contacts au mois d'avril à ce sujet. Ce sera un des éléments majeurs du puzzle de revitalisation du quartier. Mais il ne faut pas avancer trop vite, on ne va pas faire d'aménagement si la tour ne se construit pas. Pour construire cette tour, il faut une occupation considérable du domaine public. Le marché est en cours de finalisation par notre service communal et devrait être publié avant l'été. Cela confirme la volonté de la Commune, indépendamment du projet de la Silver Tower. Le projet concernant les tunnels sera lancé en parallèle. Ces projets ont été identifiés comme pouvant être portés par la Commune. Les moyens affectés actuellement par le CRU sont insuffisants mais il faut y aller. Les charges d'urbanisme de la Silver Tower font partie du montage financier mais celui-ci, ne repose pas exclusivement sur ce montant. La construction va nous aider à finaliser ce montage financier.

Concernant la deuxième question relative à la cohésion sociale, la Mission Locale est un opérateur important. Elle va quitter le contrat de quartier "Axe Louvain" et être porteuse de projets importants. Il faut assurer la pérennisation des formations et des équipes. Il y aura plusieurs autres volets: animation de l'espace public, ouverture des intérieurs d'îlots, dynamisation Brabant - Liedts

– Saint-Lazare, amélioration de l’habitat et du patrimoine bâti, l’intégration des populations fragilisées.

Concernant la troisième question, ce projet est porté directement par la Région. Elle a délégué à CityDev la partie "immobilière". Les discussions sont en cours avec les différents acteurs (SNCB, Belfius) pour l'obtention des droits réels sur ces espaces sous le tunnel. Cela ne concerne pas le Delhaize, ni le Brico, mais les espaces en face. C'est le MAD qui sera ensuite l'opérateur principal du développement du projet, mais nous travaillons à obtenir des surfaces pour la Mission Locale, notamment pour une extension de re-Sticler. Nous avons beaucoup travaillé avec le secteur Horeca pour voir si on pouvait installer un restaurant. C’est une excellente proposition. L’idée de la wasserette sociale est également dans les cartons.

Concernant la 4e question, les périmètres de préemption et les parcelles expropriables auraient du être fixées par la Région lors de l'approbation du programme. A cet effet, la Commune avait transmis l’ensemble de ses exigences. Mais, afin de gagner du temps dans l'approbation de son programme, la Région a décidé de reporter la décision relative à la préemption et aux expropriations éventuelles. Celles-ci prendront donc cours dans un second temps. En attendant, nous poursuivons les discussions avec les propriétaires concernés.

Concernant la 5e question, non, il s'agit d'un projet "à initier" dans le CRU, pour lequel aucun financement n'est prévu,

Concernant votre 6e question, le Collège est favorable à l'implantation de services Horeca dans les parcs. Dans ce cas, la proximité du Parc Saint François et de la piscine permettrait effectivement de développer cela en créant un lien entre les deux structures. Les études qui seront lancées permettront au Collège de poser le meilleur choix,

Concernant votre 7e question, s'agissant d'un contrat régional, un chef de projet a été désigné à la DRU. Celui-ci centralise et supervise toutes les actions et opérations et s'assure de la collaboration entre les différentes instances (Région, Communes). La tenue régulière de Comité de pilotage élargi, oblige aussi la collaboration entre l'ensemble des opérateurs concernés (Région, Communes, mais aussi Bruxelles-Mobilité, Bruxelles-Environnement, STIB, Bruxelles-Propreté, CityDev,...). De plus, une convention de partenariat avec tous les opérateurs doit être signée dans les prochaines semaines.

**M. Roekens:** Si j’ai bien compris, le projet de Silver Tower se débloque. Vous dites que ça n’a pas de sens de rénover la place avant de construire la tour.

**M. le Président:** On voulait avoir les assurances qu’on pourrait lancer la construction de la tour. Nous sommes dans les temps. On voudrait dans un premier temps être certains que le projet de tour soit tenu pour travailler concomitamment. Si demain les choses devaient être confirmées, ce qui n’est pas encore le cas, il faudra des espaces considérables pour commencer à construire, pour le matériel.

**M. Roekens:** Pour les projets de cohésion sociale, pourriez-vous me répondre par écrit? Merci.

Pour la troisième question: en effet, ce centre de création et d'innovation est une structure régionale mais la Mission locale est un partenaire. Je voudrais que la Mission locale appelle à associer des gens du quartier dans le projet. Je veux que ça soit considéré comme un outil intéressant.

**M. le Président:** La Mission locale travaille prioritairement avec les gens fragilisés du quartier. Les conditions pour aller en formation reposent toutes sur des ordonnances régionales.

**M. Roekens:** Concernant la zone de préemption, elle n'a pas été abandonnée mais doit encore être lancée par la Région. Il serait opportun d'augmenter la pression au sein de la Région pour qu'elle réalise cette zone. Une dernière observation, le lien entre le parc Saint-François et les Bains de Saint-Josse est très important. Je parlais de l'ancienne buvette parce qu'elle se trouvait à l'arrière des Bains, on pouvait donc facilement faire la connexion. Je soutiens en outre l'excellente idée de wasserette.

**M. Mouhssin:** C'est anecdotique mais comme on abordait le tunnel avec les dalles de verre installées, chaque fois que je vois ces dalles cassées, je me dis qu'il serait temps de redonner un peu de lustre à cet espace. L'éclairage ne fonctionne plus et le sol est une catastrophe.

**M. le Président:** On lance une étude pour la rénovation des tunnels.

## **21 Travaux chaussée de Louvain; question d'actualité introduite par M. Clerckx, Conseiller Communal.**

**M. Clerckx:** Bonne nouvelle, les travaux de la place Madou et de la chaussée de Louvain ont commencé, comme pour la Maison des Cultures. Maintenant que les travaux sont en cours, a-t-on une solution en vue pour le chancre de la société à l'enseigne orange? En outre, où en est l'action en justice intentée par cette enseigne?

**M. le Président:** On a terminé les travaux d'impétrants place Madou avec Bruxelles-Mobilité dans des délais record, les travaux seront terminés entre Madou et la place Saint-Josse fin juin, début juillet. Commenceront à ce moment là les travaux rue de l'Astronomie. Concernant l'action en justice, nous avons gagné notre procès. Ils réclamaient 15 millions € à la Commune. Les propriétés sont en cours de vente. Un autre opérateur introduit les permis. Pour l'essentiel, dans toute une série de bâtiments, nous avons déjà des accords de principe. Il reste encore un bâtiment. Nous avons un grand projet de création de logements et de galerie commerciale qui apporte un peu de cachet à cette voirie qui en a besoin. Nous attendons la finalisation du dossier, nous espérons approuver les grands principes pour l'été. L'avocat de l'intéressé a signalé qu'il n'introduirait pas de recours.

**M. Roekens:** Sur le chantier actuel entre Quetelet et Madou, les cyclistes ne peuvent pas passer par le boulevard de l'Astronomie. Ils sont amenés sur la petite ceinture, ce qui est très dangereux. Il faudrait demander à la Région de prévoir un passage sécurisé pour les vélos.

**M. le Président:** Nous avons créé un perron de bus rue du Méridien. Le plus important pour nous

était de terminer tous les travaux d'impétrants. Les espaces sont à l'étroit mais une fois les travaux terminés, l'esplanade Madou va offrir un passage plat depuis l'avenue de l'Astronomie jusqu'à l'avenue des Arts. Il n'y aura plus de rond-point. Ça va éviter le gros problème de nœuds devant la tour des maladies professionnelles.

**M. Roekens:** Actuellement la situation est très dangereuse. Il faut être attentif avant qu'il y ait un accident.

## **22 Les rencontres citoyennes; question d'actualité introduite par M. Clerckx, Conseiller communal.**

**M. Clerckx:** J'ai reçu une invitation toute boîte à des rencontres citoyennes, ce sont des rencontres pré-électorales, il n'y a que du rouge, pourquoi pas du bleu?

**M. le Président:** A Ixelles, il y a le même genre de rencontres. On va à la rencontre des citoyens. Il est normal de demander à l'administration et à la police d'expliquer ce qui se fait dans le quartier.

**M. Balsat:** Je n'ai pas vu votre invitation dans le 1210.

**M. le Président:** Il me semble qu'on y a fait référence.

## **23 Réaménagement de Madou et mobilité; question d'actualité introduite par Mme Genot, Conseillère communale.**

**Mme Genot:** Le réaménagement de Madou fait qu'on ne pourra plus venir du centre de Saint-Josse et traverser. Les gens devront passer par l'arrière, le Méridien, etc. Il va y avoir des transferts de voiture qui vont aller enclencher à Méridien, et aussi le bas de la chaussée de Louvain. On le sait, quand on modifie quelque chose en mobilité, les voitures construisent de nouveaux trajets alternatifs. On ne peut pas changer quelque chose en mobilité et ne pas adapter le reste. Quand on change quelque chose du côté de Madou, il faut enclencher une réflexion globale sur la mobilité.

**M. le Président:** On a un opérateur, la Région, qui vient avec une proposition. Les ingénieurs de la Région expliquent que s'il y a une suppression du rond-point, il y aura une amélioration nette de la fluidité. Ce qu'on a vu comme avantage, c'est la sécurisation du passage des piétons. L'autre aspect, c'est qu'on n'avance pas. Si demain l'aménagement n'est pas efficace à 50%, on amendera, mais il faut aussi dans un premier temps donner la possibilité d'améliorer la situation. Nous avons réussi à obtenir un permis qui n'a fait l'objet d'aucune discussion. Aussi, nous avons un accord sur certains grands principes pour l'aménagement de la petite ceinture. Le projet en cours va être prolongé par l'aménagement de tout le boulevard Jardin Botanique depuis l'avenue des Arts. Il faudra mesurer les impacts de ce projet en amont. C'est ce que nous ferons.

**Mme Genot:** On a mis 6 ans pour se mettre d'accord avec la Région. La Commune doit aussi travailler sur ses compétences à elle, qui sont le plan mobilité sur ses voiries communales. On va voir certaines petites rues qui deviennent des déviations, pour pouvoir raccrocher Méridien,

j'aimerais qu'on travaille cet aspect là.

**24 Stérilisation des chats; question d'actualité introduite par Mme Genot, Conseillère communale.**

**Mme Genot:** Quand les gens trouvent des chats errants, ils ont la possibilité de les faire stériliser et la Commune devait intervenir. Il était indiqué sur le site communal qu'il fallait aller chez un vétérinaire agréé par la Commune sans citer son nom. Le bon vétérinaire était à Schaerbeek alors que, de bonne foi, les habitants ont été chez le seul vétérinaire de Saint-Josse, pour lequel on était pas remboursé puisqu'il n'était pas agréé. Ne peut-on pas permettre à la personne de bénéficier de la somme de 30€ comme prévu pour le vétérinaire agréé?

**Mme Namli:** C'est un vétérinaire de Schaerbeek qui a obtenu l'attribution du marché d'agrément pour cette mesure.

**Mme Genot:** Le vétérinaire de Schaerbeek n'est pas renseigné sur le site communal, c'est ça le vrai problème.

**M. le Président:** Demandez aux intéressés d'écrire à la Commune, le collège prendra position.

**24 Arbre abattu en intérieur d'îlot; question d'actualité introduite par Mme Vandenabeele, Conseillère communale.**

**Mme Vandenabeele:** Dans le Conseil précédent, on a parlé d'un arbre abattu en intérieur d'îlot près de la chaussée de Haecht. Des habitants vous avaient contacté et vous n'étiez pas au courant. Les habitants ont renvoyé la question, quelle est votre réponse?

**M. le Président:** Je vais les rencontrer.

**25 8 mars; question d'actualité introduite par Mme Warnotte, Conseillère communale.**

**Mme Warnotte:** Je vais poser une question écrite? Ça concerne ce que j'ai soulevé tout à l'heure. M. Azzouzi a envoyé un toute boîte dans lequel il souhaitait une bonne fête aux femmes pour la journée du 8 mars, il y a un historique, ce n'est pas une fête, je vous l'expliquerai par écrit.

**26 Bâtiment rue de l'Union, 35; question d'actualité introduite par M. Balsat, Conseiller communal.**

**M. Balsat:** Il y a un an et demi deux ans, cet immeuble était occupé par une ou deux familles de Roms pour affronter l'hiver. Ce sont des squatteurs au même titre que les occupants de la place Quetelet, à juste titre supportés par l'autorité communale. La Commune avait justifié l'expulsion musclée de cette occupation sous le prétexte qu'on devait incessamment sous peu héberger des gardiens de la paix. Deux ans plus tard, la maison est murée et vide de ses occupants. Que comptez-vous faire de ce bâtiment?

**M. le Président:** Je vais demander un rapport à l'administration.

## **27 Barbecue sauvages en rue; question d'actualité introduite par M. Balsat, Conseiller communal.**

**M. Balsat:** Nous avons un règlement de police qui prévoit que les barbecues ne peuvent avoir lieu qu'en intérieur d'îlot, dans les jardins et sous certaines conditions. On l'admet lors de braderies, à la demande et avec toutes les conditions adéquates de sécurité, pas de souci, quand il faut faire la fête il faut la faire. On a eu récemment un incident rue du Méridien au mois de février: un commerçant a mis un barbecue en rue avec une bonbonne de gaz. Il y avait donc une violation du règlement de police avec un risque d'explosion. J'ai prévenu l'agent de quartier, il s'est déplacé et on lui a dit qu'il avait reçu l'autorisation de l'échevin de tutelle, M. Özkonakci. Je suis pour les barbecues, mais soit on modifie le règlement de police et on met des balises, soit on informe les commerçants qu'il y a des règles et qu'il faut les respecter.

**M. le Président:** Le bourgmestre demande l'avis de la police avant d'accorder une autorisation. L'opérateur doit rencontrer un certain nombre de conditions. Il y a toujours des gens qui sont dans l'illégalité et qui ne demandent pas d'autorisation, auquel cas des PV sont dressés. On va rappeler la règle avec le service des classes moyennes.

## **28 Rue Linné 47; question d'actualité introduit par M. Balsat, Conseiller communal.**

**M. Balsat:** Lors de mes deux interpellations sur le sujet lors des deux précédents Conseils, j'ai dénoncé le fait que le dossier était incomplet et qu'on n'avait pas respecté le prescrit légal au niveau du Code civil. M. l'échevin m'a dit qu'à Saint-Josse, on n'envoie pas de préavis. L'échevin avait également confirmé qu'il n'y avait pas de contrat de bail enregistré, ni écrit ni verbal. En fait il y avait trois contrats de bail non-enregistrés et un contrat de bail enregistré. Il n'y a pas eu de préavis. Pourtant, pour le 73 rue Linné, il y avait un préavis.

Au mois de novembre 2017, la Commune adresse un courrier à ses locataires leur demandant de verser le loyer et les charges sur un compte donné. Le 12 décembre 2017, on leur demande de signer une convention d'occupation précaire. Cette convention contresignée au nom du Collège, est signée par les candidats et le bailleur. J'en déduis qu'il y a forcément un bail. Ces personnes ont été voir un avocat qui dit que les conventions sont nulles et non avenues, et qu'aucun préavis n'a été adressé, que la signature a été obtenue par abus de faiblesse, circonstance aggravante et position dominante dans le chef de l'autorité communale et qu'à défaut d'être relogés dans des conditions dignes, il y aura une procédure civile et une procédure pénale. La Commune a acquis ce bien avec quatre locataires, mais cette maison est unifamiliale. En outre, cette maison est un taudis. Allez-

vous prendre le risque de mettre le Collège en difficulté avec une procédure pénale?

**M. le Président:** Quand nous aurons reçu le courrier de l'avocat, nous l'analyserons.

## **29 Prostitution; question d'actualité introduite par M. Balsat, Conseiller communal.**

**M. Balsat:** Demain, les premières plaidoiries commencent au tribunal correctionnel après l'intervention de la police fédérale dans le Quartier Nord. Sur base du règlement que vous avez modifié en 2015, il était précisé que la personne qui se prostitue était l'exploitante du carré. Ensuite, une définition des carrés a été déterminée: le carré est une construction, bien immeuble ou partie d'immeuble, se situant au rez-de-chaussée, composé d'au moins une vitrine derrière laquelle ou lesquelles s'exposent une ou plusieurs personnes en vue de se prostituer. Ne pourrait on pas changer le règlement 2016 en modifiant l'article de définition de carré et reprendre ce qui existait entre 2011 et 2015 ?

**M. le Président:** C'est une affaire judiciaire. La poursuite des gens c'est pour trafic d'être humain. Ils ont même été plus loin: pour la première fois la Justice a dit que les propriétaires pouvaient être poursuivis pour trafic d'êtres humains.

*Fin de la séance à 23h05.*